

RAPPORT N° 98/3-03  
au Conseil Municipal

OBJET

DECISION MODIFICATIVE 2/1998

Lors du vote du Budget Primitif 1998 des subventions ont été allouées à diverses associations. Pour certaines d'entre elles la dénomination portée sur le relevé d'identité bancaire ne correspond pas exactement à celle qui figure dans le Budget Primitif.

Par ailleurs, compte tenu notamment des délais d'instruction des demandes des Associations, l'attribution de la totalité de la subvention aux divers clubs sportifs de la Ville n'avait pu être soumise à votre examen.

Je vous propose de procéder d'une part aux rectifications nécessaires afin que les mandats puissent être établis et d'autre part d'affecter une partie de l'enveloppe aux différentes associations ci-après désignées :

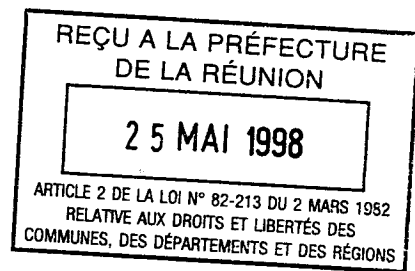
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
65	6574	11	AEP Saint-Gabriel	- 19 520
65	6574	11	OGEC Saint-Gabriel	+ 19 520
65	6574	22	Aéro-Club de Paris	- 20 000
65	6574	22	ACF (Aéro-Club de France) SPOUTNIK	+ 20 000
65	6574	242	Terre des Hommes	- 50 000
65	6574	242	Terre des Hommes France (Délégation Réunion)	+ 50 000
65	6574	26	Association Les Jardins Potagers	- 70 000
65	6574	26	Association Les Jardins Potagers de Proximité de la Cité Roland Garros	+ 70 000
65	6574	251	Racing Rugby du Chaudron	- 10 000
65	6574	251	Racing Rugby Club du Chaudron	+ 10 000
65	6574	66	Saint-Denis 2000	- 150 000
65	6574	242	Saint-Denis Jeunes	+ 30 000

.../...

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
65	6574	242	ODTL	+ 120 000
65	65748	251	Divers clubs sportifs	- 2 450
65	65748	251	Clubs sportifs (répartition selon état joint)	+ 2 450

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

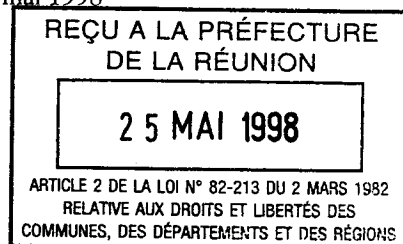
LE MAIRE  
Michel TAMAYA



## ETAT DE REPARTITION DES SUBVENTIONS A DIVERS CLUBS SPORTIFS

Chapitre	Nature	Fonction	Libellés	Montants
65	6574	651	AS Black Foot	- 5 000
65	6574	651	AS Chaudron	+ 1 800
65	6574	651	Association Jacques Coeur	- 5 000
65	6574	651	Association Vivre aux Camélias	- 13 000
65	6574	651	Association Rando Loisirs	+ 2 100
65	6574	651	ASPTT	+ 3 950
65	6574	651	Badminton Club Dionysien	- 3 500
65	6574	651	Case Bancoulier	- 2 500
65	6574	651	Cercle Escrime de la Buse	+ 8 200
65	6574	651	Comité Régional du Cyclisme de la Réunion (CRCR)	+ 15 000
65	6574	651	CSSD Athlétisme	+ 10 000
65	6574	651	Diony Gym Réunion	+ 2 250
65	6574	651	Association Athlétisme Club Entente du Nord	+ 600
65	6574	651	Entente Sportive Poussin Verdun	- 10 000
65	6574	651	Espace Socio-Educatif	+ 5 000
65	6574	651	Foyer des Jeunes de Joinville (Handball)	- 25 000
65	6574	651	Foyer des Jeunes de Joinville	+ 15 000
65	6574	651	Para Club des Mascareignes	- 3 000
65	6574	651	Racing Club de Saint-Denis	+ 12 000
65	6574	651	XV Dionysien	- 6 450
<b>TOTAL</b>				<b>+ 2 450</b>

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 15 mai 1998



LE MAIRE  
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 98/3-03  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 15 mai 1998

OBJET

DECISION MODIFICATIVE 2/1998

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et de Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/3-03 du Maire ;

Vu le rapport de Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire à procéder à la Décision Modificative 2/1998 au Budget principal de la Ville, conformément aux indications portées au texte du Rapport et dans le tableau y joint.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

20 MAI 1998

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

